



# BULLETIN D'INFORMATION

## DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 27 juin 2017

### **Un gouvernement de combat contre les travailleurs**

Ce mercredi le premier Conseil des ministres du gouvernement Macron-Philippe va examiner le projet de loi d'habilitation à réformer le Code du travail par ordonnance.

Comme il l'avait annoncé avant son élection, Macron veut aller plus loin que la loi El Khomri. Et il veut aller vite, poussé par le patronat qui réclame encore plus de moyens pour faire sa loi au sein de l'entreprise.

Le projet du gouvernement apporte deux nouveautés à la loi Rebsamen votée en août 2015.

La première, c'est d'inverser le principe de la négociation. L'entreprise aurait une instance représentative du personnel (IRP) fusionnée par défaut quelle que soit sa taille, et si elle souhaite revenir à des instances séparées, elle pourrait négocier un accord majoritaire.

Cette instance qui regrouperait les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le CHSCT aurait moins de possibilités d'intervention que des instances séparées ayant chacune des prérogatives propres et les questions relatives aux conditions de travail et à la sécurité y seraient minimisées, voire n'y seraient plus abordées.

La deuxième nouveauté est la possibilité d'ajouter les délégués syndicaux à cette instance unique.

Le but de cette réforme est de faire perdre aux syndicats leur monopole de négocier et signer des accords tout en conduisant à une professionnalisation des représentants syndicaux. Pour le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, le gouvernement « veut faire en sorte que les syndicalistes soient coupés du monde du travail ».

Ainsi, le patronat aura encore plus de coudées franches pour licencier, pour instaurer la précarité de l'emploi dans l'entreprise.

Qu'est-ce que le patronat pourra imposer à l'échelle de l'entreprise ? Jusqu'où pourra-t-il déroger aux accords de branche ? Les contrats de chantier, ces CDI existant déjà dans le bâtiment, en fait des CDD sans indemnité de précarité et parfois sans réelle protection sociale, seront-ils élargis à d'autres branches ? Tout cela pourrait bien n'être révélé qu'en septembre.

Mais le gouvernement ne compte bien entendu pas s'arrêter au Code du travail. Il a annoncé six réformes sociales dans les 18 premiers mois du quinquennat.

En prétendant « rénover notre modèle social » il s'attaquera à l'assurance-chômage, à la formation professionnelle, à l'apprentissage.

Sous prétexte de redonner du pouvoir d'achat, le gouvernement va augmenter la CSG tout en supprimant certaines cotisations sociales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les salariés y perdront plus qu'ils y gagneront car outre le fait qu'ils seront davantage taxés sur la CSG, ils risquent de payer les répercussions qu'auront les baisses de cotisations sociales sur les caisses maladie, de retraites, etc.

Pour le moment, le gouvernement laisse planer les doutes sur l'ampleur des régressions sociales qu'il va imposer aux salariés mais aussi aux retraités et aux chômeurs.

Mais bien des travailleurs et des militants syndicaux ne sont pas prêts à accepter ces attaques contre leurs conditions de travail et de vie.

D'ores et déjà des unions locales, régionales et départementales de la CGT appellent à se mobiliser pour dénoncer le projet gouvernemental et patronal, notamment demain devant l'Assemblée nationale.

Ces appels à la mobilisation ont lieu pour le moment en ordre dispersé et à des dates différentes.

Pour faire échec au gouvernement et au patronat qui lui dicte ses ordres, nous devons nous battre tous ensemble et ne pas nous laisser diviser par les patrons qui veulent nous cantonner dans nos entreprises respectives. Notre force ne peut venir que des luttes qui se généralisent d'une entreprise à l'autre, d'un secteur à l'autre, et aboutissent à la mobilisation de l'ensemble de la classe ouvrière pour nos intérêts collectifs.

### **Encore une attaque en perspective contre les retraites**

Le rapport 2017 du Conseil d'orientation de retraites (COR) prévoit que l'équilibre financier des régimes de retraites ne serait pas pour 2025 comme prévu dans le rapport de 2016 mais pour 2040, voire 2050 à 2070 selon les scénarios les plus pessimistes.

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Ce que dit le COR c'est que la croissance attendue ne serait pas au rendez-vous, le taux de chômage n'a pas baissé et l'espérance de vie s'allonge.

Les propositions du COR pour améliorer la santé financière des caisses de retraite sont toujours les mêmes à savoir, le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des cotisations et la baisse des pensions.

Ce rapport tombe à point nommé pour le gouvernement qui prévoit de s'en prendre aux retraites.

C'est en effet sous le prétexte de trouver un équilibre financier des régimes de retraites que tous les gouvernements successifs ont imposé réformes sur réformes avec à chaque fois de nouveaux reculs pour les travailleurs.

C'est ainsi que la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein est passée de 37,5 à 40 années, puis à 41,5 et même 43 annuités aujourd'hui pour avoir droit à sa retraite entière, et qu'il faut maintenant avoir atteint l'âge de 62 ans pour en bénéficier.

L'argument mis en avant à chaque fois est qu'il n'y aurait pas assez d'actifs pour cotiser pour les pensions des retraités qui vivraient de plus en plus vieux.

C'est faire semblant d'oublier que la productivité a fortement progressé depuis des décennies et que si les caisses ne se remplissent pas c'est à cause du chômage grandissant dont sont responsables les patrons qui licencient et les gouvernements qui suppriment des postes dans la fonction publique.

À la CGTR nous revendiquons un retour à une cotisation de 37,5 annuités, un départ à la retraite à 60 ans et une pension de 1800 euros minimum.

Cela est possible car de l'argent il y en a, dans les poches du patronat.

### **Mayotte : les travailleurs de Colas poursuivent leur grève**

Les camarades de la CGT Mayotte apportent leur soutien aux salariés de la Colas qui sont en lutte depuis plusieurs semaines pour leurs conditions de travail, leurs salaires et leurs droits syndicaux bafoués.

Ils appellent les salariés du secteur public comme du secteur privé à être solidaires des travailleurs du btp.

« Menacés, disent-ils et en proie aux multiples tentatives de division des salariés, ils tiennent bon pourtant ! »

Colas qui se targue d'être le leader mondial de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport roule sur l'or, ce qui n'est pas le cas des ouvriers que ce groupe exploite à travers le monde et en l'occurrence à Mayotte.

Malgré les intimidations, les menaces, les condamnations de quatre d'entre eux début juin pour atteinte à la liberté de travailler et de circuler, la perte d'un des leurs, décédé sur son lieu de travail, les travailleurs grévistes tiennent bon après huit semaines de grève.

Une manifestation aura lieu demain mercredi 28 juin dès 5h du matin pour une marche en direction de la Préfecture.

La CGT Mayotte appelle à participer nombreux pour démontrer la détermination solidaire des autres travailleurs à faire aboutir les légitimes revendications des ouvriers de Colas !

### **Chantage aux licenciements chez le transporteur C. Joseph**

Candidat malheureux à l'appel d'offre lancé par la Civis pour l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du transport urbain du sud de l'île, le transporteur C. Joseph craint que ce marché passe sous son nez et entend porter plainte pour « entente illicite entre transporteurs pour bâtir un monopole ».

Le transporteur accuse les élus de la communauté des communes du sud d'avoir favorisé des plus « gros » que lui en « taillant sur mesure » l'appel d'offre.

Le patron de l'entreprise qui est aujourd'hui en charge des lignes de bus régulières sur le territoire de la Civis et de la TCO (ouest) pense qu'il va perdre 50 % de son chiffre d'affaires et devra licencier quelques dizaines de salariés sur les 120 qu'il emploie.

Dans la guéguerre que se livrent les patrons transporteurs pour obtenir les marchés publics que leur offrent les collectivités locales, les travailleurs leur servent de variables d'ajustement. Les travailleurs sont à la merci de ces rapaces des routes qui n'hésitent pas à les sacrifier pour peu qu'ils jugent que leurs profits soient menacés.

Les collectivités se font, en quelque sorte, complices de ces agissements car au lieu d'embaucher elles-mêmes les chauffeurs et le personnel non roulant au sein d'un véritable service public, elles préfèrent enrichir les patrons du privé qui n'en ont jamais assez.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68